

## **Infliximab : différer l'utilisation de vaccins vivants chez les nourrissons exposés in utero ou pendant l'allaitement**

### **L'ANSM publie des consignes sur la vaccination des nourrissons dont la mère est traitée avec de l'Infliximab**

Dans un courrier adressé aux professionnel-le-s de santé, L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé **préconise de différer la vaccination des enfants de moins de 12 mois avec des vaccins vivants atténués** (comme le vaccin ROR ou le vaccin BCG par exemple), **si les nourrissons sont exposés à la molécule Infliximab pendant la grossesse ou l'allaitement.**

// Lettre aux professionnels de santé //

// Avril 2022

# Infliximab (Remicade, Flixabi, Inflectra, Remsima et Zessly) : différer l'utilisation de vaccins vivants chez les nourrissons exposés in utero ou pendant l'allaitement

Information destinée aux spécialistes en rhumatologie, en dermatologie, en hépato-gastro-entérologie, en médecine interne et en pédiatrie



INFORMATIONS  
SÉCURITÉ PATIENTS

ansm

La molécule Infliximab est présente dans plusieurs médicaments anti-inflammatoires : Remicade, Flixabi, Inflectra, Remsima et Zessly. L'ANSM explique que **"les défenses immunitaires des nourrissons exposés à l'infliximab pendant la grossesse ou pendant l'allaitement peuvent être diminuées du fait du passage de cette molécule dans le sang du fœtus et dans le lait maternel"**, ce qui justifie de retarder les vaccinations avec vaccins vivants atténués, sauf s'il existe un réel bénéfice clinique pour le nourrisson à administrer un vaccin plus tôt, dans quel cas les taux sériques d'infliximab chez l'enfant sont à vérifier.

Pour l'allaitement spécifiquement : la molécule peut être détectée à de **faibles concentrations dans le lait maternel**. "L'administration d'un vaccin vivant à un nourrisson allaité, lorsque la mère

est traitée par infliximab n'est **pas recommandée, sauf si les taux sériques d'infliximab chez le nourrisson sont indétectables**. Si les taux sériques sont détectables il faut donc attendre la fin de l'allaitement."

- [Consulter le courrier de l'ANSM pour les professionnel-le-s de santé](#)
- [Consulter la page d'informations dédiée sur le site de l'ANSM](#)



*Publié par : JC, Documentaliste IPA.*